

1) **Autorisation du propriétaire du terrain ou Etablissement où est prévue la manifestation**

2) **Extrait(s) de chaque registres de sécurité en cours de validité des CTS :**

Bien vérifier la date de validité , le numéro et caractéristiques de la structure

Il(s) doivent être daté(s) et signé(s) par le propriétaire ET l'organisateur

-NOTA : Le N° d'immatriculation (celui du registre de sécurité) doit figurer sur la toile des panneaux formant la couverture, la double couverture et la ceinture de l'Etablissement

3) **Plan de situation du lieu où est prévue la manifestation :**

- L'implantation des CTS,
- les accès existants sur le terrain avec indication de leur nature (portail motorisé ou manuel, dimension...)
- le nom des voies d'accès du terrain ;
- l'implantation des poteaux d'incendie situés à proximité du terrain (à moins de 200 m) s'ils existent, sinon faire une demande de dérogation proposant les mesures compensatoires.
- l'implantation de la structure par rapport aux constructions existantes .
- la zone d'ancrage et d'haubanage ;

4) **Plan intérieur avec mesures du chapiteau, tente(s) ou structure(s) avec indications des :**

- aménagements intérieurs (gradins, mobilier...) ;
- accès et sorties de secours côtés ;
- emplacement de l'éclairage de secours ;
- emplacement des extincteurs.

5) Dans le cas **d'utilisation d'appareils électriques ou de chauffage rapport de vérification périodique de ceux-ci (réalisé par un technicien compétent ou un organisme agréé)**

NOTA : Une Attestation de bon montage sera demandée avant l'ouverture au public

RAPPEL

CE DOCUMENT EST UNE ANNEXE.